

Mission

Assurer des activités de production végétale ou de maintenance de lignées végétales selon des protocoles établis

Facteurs d'évolution à moyen terme

- Règles et normes en matière de production et d'expérimentation végétales
- Développement des exigences éthiques et sociétales

Impact sur l'emploi-type

Importance d'une veille réglementaire

Activités principales

- Réaliser des cultures en champ, hors sol, sous serre et chambre de culture
- Collecter, mettre en forme et transmettre les informations relatives au suivi des cultures ou les résultats d'expérimentations
- Surveiller l'état sanitaire des plantes et des cultures
- Réaliser ou prescrire les traitements phytosanitaires
- Exécuter certaines procédures expérimentales courantes (prélèvements, observations, identifications, hybridations) en respectant le protocole établi
- Appliquer les réglementations du domaine d'étude
- Tenir un fichier d'identification, un cahier de laboratoire, un registre, selon la législation en vigueur
- Surveiller les installations et le matériel ; en assurer l'entretien et la maintenance de premier niveau
- Éliminer les déchets végétaux, les solides et les effluents en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Gérer les stocks et les commandes
- Établir le planning d'utilisation des équipements ou salles spécifiques

Compétences principales

Connaissances

- Agronomie, biologie végétale
- Calculs mathématiques (notion de base)
- Conditions de culture des végétaux
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Principes de production végétale : génétique, hybridation... (notion de base)
- Langue anglaise : A2 à B1 (cadre européen commun de référence pour les langues)

Compétences opérationnelles

- Adapter un mode opératoire
- Identifier une maladie végétale
- Savoir rendre compte
- Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité

Diplôme réglementaire exigé Formation professionnelle si souhaitable

- Baccalauréat
- Domaine de formation souhaité : production agricole, horticole, viticole ou sylvicole, sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement

Conditions particulières d'exercice

- Travail éventuel en milieu confiné ou en zone protégée
- Contraintes ou nécessités de service